

Mons, le 24 janvier 2022

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 25 janvier 2022 (09:30) :

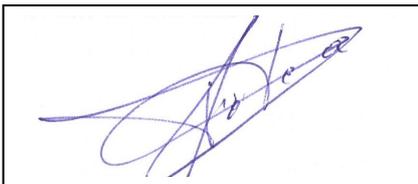
Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

- 2.** Vente des parts de la Wallonie dans l'hippodrome de Ghlin – Impact sur l'école du cheval.- Question orale de Mme la Conseillère provinciale Julie CRUCKE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**



Question d'actualité - Conseil Provincial du 25 janvier 2022

Vente des parts de la Wallonie dans l'hippodrome de Ghlin – impact sur l'école du cheval

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,

En décembre 2020, le Gouvernement wallon annonçait sa volonté de vendre sa participation (75,5%), soit 1167 parts, dans l'hippodrome de Wallonie à Ghlin malgré le bilan satisfaisant de l'hippodrome.

La Wallonie justifie sa volonté par le fait que l'hippodrome est appelé à diversifier ses activités afin de développer de nouvelles pistes de rentabilité commerciale (événements, concerts, réceptions, merchandising) qui s'écartent d'une mission de service public.

Une étude a alors été confiée par la SOGEPÀ à Johan Hatert et BDO Corporate Finance pour mener une étude sur le projet industriel de l'hippodrome. L'étude porte sur l'optimisation de son développement économique, sportif et sociétaire mais elle vise également à analyser l'efficacité et la solidité de son assise financière et son actionariat.

Interrogé à ce sujet en commission budgétaire du Parlement de Wallonie, le 6 décembre dernier, le Ministre Crucke a confirmé la réception du rapport d'étude. Il n'a toutefois pas donné d'information sur les conclusions contenues dans celui-ci, réservant la primeur aux deux partenaires historiques de l'hippodrome que sont la Province de Hainaut et la fédération.

Pouvez-vous confirmer la réception, par la Province, de ce rapport ? Dans l'affirmative, pouvez-vous le mettre à disposition des conseillers ?

Pouvez-vous également nous éclairer sur l'impact éventuel des conclusions du rapport sur le futur de l'école du cheval de la Province, hébergée sur le site de l'hippodrome ?

Je vous remercie d'avance pour les informations que vous voudrez bien apporter en réponse à mes questions.

Julie Crucke
Conseillère provinciale